

# Lettre Flash N°65



## Assemblée générale second degré le jeudi 24 novembre

L'assemblée générale nationale annuelle des enseignant-es du second degré affecté-es dans l'enseignement supérieur aura lieu demain à Paris, à la bourse du travail entre 10h et 17h (métro République). Pour rappel, elle est ouverte à tou-tes les syndiqué-es mais également aux non-syndiqué-es qui le souhaiteraient. Des responsables du SNES-FSU et du SNEP-FSU seront également présent-es.

Vous trouverez ci-après le programme de la journée. L'objectif est de faire le point sur les conditions de travail, les carrières et les élections professionnelles. C'est aussi un moment dédié aux échanges sur les vécus et les conditions de travail des collègues dans les établissements. Nous reviendrons également sur l'enquête PRAG-PRCE lancée par le SNESUP-FSU et sur nos actions et revendications.

## Compte-rendu réunion avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche le lundi 8 novembre

Le SNESUP-FSU a été reçu par le cabinet le lundi 8 novembre dernier. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur les problèmes de passage à la Hors-classe pour les collègues enseignant-es de statut 2nd degré qui n'ont pas pu avoir de rendez-vous de carrière et qui écopent de ce fait d'un avis par défaut seulement satisfaisant. Le cabinet va étudier notre proposition d'une possibilité de recours contre cet avis automatique pénalisant.

L'égalité entre la PES et la composante C1 versée aux enseignant-es-chercheur-es dans le cadre du RIPEC n'est pas prévue malgré notre demande. Le ministère revoit cependant à la hausse le montant de la PES prévu en 2023 qui devrait être de 2308 € au lieu de 2117 €. Il nous a de plus assuré que l'intégration des enseignant-es dans le RIPEC n'est pas envisagée mais qu'il serait inscrit dans les lignes directrices de gestion relatives à l'indemnitaire que les mêmes fonctions doivent donner lieu à des primes de même niveau que la composante C2 du RIPEC.

Le cabinet nous a également confirmé, à notre satisfaction, qu'aucun projet de création de nouveau corps d'enseignant du supérieur n'est à l'ordre du jour.

Au cours de cette entrevue, nous avons rappelé également les difficultés que rencontrent les collègues enseignant-es souhaitant poursuivre des travaux de recherche au sein d'un laboratoire. Face au faible nombre de postes de MCF réservés aux E2D au titre de l'article 26-I-2, seulement 7 en 2021, le SNESUP-FSU a proposé au cabinet que des financements fléchés aux établissements permettent l'ouverture de ces postes.

Nous avons également profité de cette entrevue pour dénoncer l'injustice que vivent les enseignant-es contractuel-les, pour qui la grille n'est pas alignée sur celle des titulaires, ou pour qui l'égalité TD=TP n'est pas encore appliquée.

En parallèle, les lignes directrices de gestion ministérielles [ont été examinées par le CT MESR](#) le 17 novembre. Suite à nos demandes, ces lignes directrices incluent l'égalité entre les PCA et PRP versées aux enseignant-es et la composante C2 versée aux enseignant-es-chercheur-es pour les mêmes fonctions.

## Les résultats provisoires de l'enquête lancée par le SNESUP-FSU

Une enquête a été lancée le 27 octobre dernier par le secteur second degré du SNESUP-FSU, notamment en perspective de l'AG nationale, pour connaître les conditions de travail de nos collègues et recueillir leurs aspirations. Vous trouverez ci-dessous, de manière synthétique, les premiers retours de cette enquête. Plus de 700 retours, dont près de 500 en à peine une semaine, permettent de mettre en évidence et d'affiner la connaissance des situations sur lesquelles nous alertons depuis des mois.

Pour augmenter la robustesse et la représentativité des résultats, nous vous invitons à diffuser plus largement l'enquête auprès de vos collègues second degré titulaires et contractuel-les dans les UFR, les IUT, les services communs de langues, les INSPE, les STAPS, les SUAPS, les écoles d'ingénieur-es, etc. Le lien est le suivant :

**Répondre à l'enquête**

La moyenne d'âge des collègues qui a répondu à l'enquête est de 49,1 ans. Elle se compose de 61 % de PRAG, 35 % de PRCE, 2 % de PLP, 1 % de PE et 1 % de contractuel-les.

L'analyse de l'avancement dans la carrière des collègues met en évidence un vieillissement de la population des collègues PRAG-PRCE affecté-es dans le supérieur et des retards dans les avancements de carrière qui affectent plus particulièrement les PRCE.

**Tableau 1 : situation comparée des enseignant·es second degré affecté·es dans le supérieur (sur la base de l'enquête) par rapport à l'ensemble des corps**

Corps / Grade	Répartition par grade, en %	Répartition par grade, en %	Age moyen	Age moyen
	Tous (Sco-Sup)*	Enquête	Tous, Sco-Sup *	Enquête
<b>Agrégé</b>				
<b>Classe normale</b>	<b>66,4</b>	<b>51</b>	<b>40,8</b>	<b>42,3</b>
<b>Hors classe</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>54,8</b>	<b>52,5</b>
<b>Classe excep.</b>	<b>6,7</b>	<b>22</b>	<b>58,2</b>	<b>57,9</b>
<b>Certifié</b>				
<b>Classe normale</b>	<b>64,8</b>	<b>45</b>	<b>39,8</b>	<b>44,8</b>
<b>Hors classe</b>	<b>27,5</b>	<b>16</b>	<b>54,1</b>	<b>53,9</b>
<b>Classe excep.</b>	<b>7,8</b>	<b>39</b>	<b>55,8</b>	<b>57</b>

L'accès à la recherche et aux modalités leur permettant de dégager du temps pour cette activité ou d'accéder au corps des enseignant·es-chercheur·es est une question très présente plus particulièrement pour les collègues PRCE.

**Tableau 2 : master, doctorat, qualification, projets**

Corps / Grade	Titulaires d'un Master, (en % des sondés)	Titulaires d'un Doctorat (en % des sondés)	Docteur·es qualifié·es (en % des sondés)	Nombre de docteur·es visant le passage MCF	Nombre de docteur·es qualifié·es demandant le passage en MCF
<b>Agrégé</b>	<b>78 %</b>	<b>27 %</b>	<b>14 %</b>	<b>24</b>	<b>21</b>
<b>Certifié</b>	<b>70 %</b>	<b>16 %</b>	<b>9 %</b>	<b>50</b>	<b>15</b>

Il ressort également que :

- 1) Les collègues se sentent dévalorisé·es tant du point de vue de leurs métiers (dérive des évaluations, manque de reconnaissance) que du point de vue de leurs rémunérations (salaires médiocres, politique de primes inégalitaires) ;
- 2) Les collègues se sentent surchargé·es par les tâches administratives qui ne cessent de croître de manière exponentielle, des heures complémentaires imposées sous peine de fermeture de groupe de TD ou d'allègement des maquettes et des conditions de travail qui se dégradent notamment depuis les cinq dernières années ;
- 3) Les collègues se sentent très majoritairement fatigué·es (plus de 75 % se déclarent fatigué·es, épuisé·es ou en « burn out ») avec une présence plus marquée du phénomène chez les femmes : plus de 60 % de celles et ceux qui se déclarent épuisé·es ou en « burn out » sont des femmes. 41,6 % des collègues sondé·es font de fait plus de 100 h supplémentaires ;
- 4) 46,4 % des sondé·es estiment que leurs conditions de travail se sont dégradées fortement sur les cinq dernières années ;
- 5) Près de la moitié (46 %) des sondé·es déclarent assumer des responsabilités collectives allant a minima de la responsabilité d'une année de diplôme à une direction adjointe de composante (en passant par directions d'études, direction adjointe de département, responsabilité de mention ou de diplôme).

## Nos revendication

Pour rappel, les documents suivants regroupent nos revendications :

<https://snesup.fr/article/enseignantes-du-second-degre-une-colere-legitime-et-des-pieges-eviter-lettre-flash-ndeg62-du-18-octobre-2022>

<https://www.snesup.fr/article/appel-de-la-commission-administrative-du-19-mai-2022-lettre-flash-ndeg55> ■

Paris, le 23 novembre 2022

**SUIVEZ-NOUS !**

